



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Meurthe-et-Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2025 s'affiche en progression de 5.1 % par rapport à l'année 2024. (1604 dossiers déposés en 2024 contre 1686 en 2025).

La part des redépôts est de 36.4% contre 40% en 2024. La proportion des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances est en diminution (9.8 % contre 11.1 % en 2024).

Recevabilité et orientation

En 2025, 1513 dossiers ont été déclarés recevables (contre 1378 en 2024) soit une hausse 9.8 %. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale augmente par rapport à 2024 pour passer de 6.7 % à 7.6 %.

La proportion des dossiers irrecevables **avec bien immobilier** est de 23.3%, supérieure au Grand Est et à la France Métropolitaine se situant respectivement à 23.9 % et 22.7 %.

En Meurthe-et-Moselle, 8% des dossiers ont été déclarés irrecevables contre 6.6 % dans le Grand Est et 7.7 % en France Métropolitaine.

46.4 % des dossiers orientés présente une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier. (45.8 % en 2024)

La commission a orienté 1536 dossiers dont

- 46.8 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (44.5 % en 2024)
- 53.1 % vers un réaménagement de dettes (55.5 % en 2024)

La commission a clôturé 5.2 % des dossiers avant recevabilité ou pendant l'instruction du dossier contre 6.2 % en 2024.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a traité 1662 dossiers contre 1560 en 2024 soit une hausse de 6.5 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Sur l'ensemble des dossiers traités :

- 6.3 % ont abouti à un plan définitif, taux proche du Grand Est à 6.4 % et de la France Métropolitaine à 6.6 %,
- 40.1 % ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (39.9 % dans le Grand Est et 34.1 % en France Métropolitaine),
- 40.4 % ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (40.6 % dans le Grand Est et 44.1 % en France Métropolitaine).

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressement d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement représentent respectivement 4 % et 6.9 % des dossiers traités par la commission.

Conformément à l'objectif du législateur, la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes. Toutefois, la proportion des solutions pérennes est en légère diminution par rapport à 2024 puisqu'elle s'élève à 87.4 % en 2025 contre 88.3 % en 2024.

Elle est inférieure au Grand Est affichant un taux de solutions pérennes à 89.4 % mais supérieure à la France Métropolitaine ressortant avec un taux à 83.8 %.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunion annuelle des juges pour présenter le rapport annuel d'activité, la typologie du surendettement et échanges divers. Réunion avec le Tribunal des Activités Economiques pour échanger au sujet de la loi API.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	19	413 travailleurs sociaux assimilés rassemblés
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Réunion semestrielle comité départemental pour l'inclusion financière (CDIF)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Néant	Echanges réguliers avec l'UDAF et formation des équipes au surendettement et à l'inclusion bancaire.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Rencontre avec le bailleur Batigère : présentation de la procédure de surendettement auprès des équipes chargées du recouvrement des créances.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	12	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du surendettement et de l'inclusion bancaire auprès des futures Conseillères en économie sociale et familiales du Lycée VAROQUAUX, à l'IRTS et IAE. - 9 sensibilisations à l'éducation budgétaire auprès de jeunes dans les missions locales de Briey et Pont-à-Mousson.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à dresser un bilan de l'année 2024, faire le point sur les dossiers en cours et échanger sur les modes de fonctionnement entre le secrétariat de la commission et les greffiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

19 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 413 travailleurs sociaux.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- 1) Les entrepreneurs individuels ou les professions libérales s'orientent directement vers la commission de surendettement au lieu de saisir directement le tribunal.

Même si certains souhaitent se radier afin de bénéficier d'un dossier de surendettement, les démarches sont longues et peuvent parfois conduire à une irrecevabilité liée à l'inéligibilité en raison des délais pour fournir un justificatif de radiation.

- 2) Depuis l'arrêt de la Cour de cassation, l'administration fiscale considère qu'une saisie à tiers détenteur avant la recevabilité ne peut être suspendue même par la recevabilité du dossier de surendettement. Cela aggrave la situation du débiteur et revient à privilégier les créanciers du Trésor.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées


- 1) Difficulté pour les débiteurs à sortir de l'indivision.
- 2) Les situations professionnelles ou familiales instables ayant pour conséquence une baisse des ressources entraînent des redépôts. En effet, les débiteurs ne sont plus en mesure de respecter leur plan ou mesures qui sont parfois déclarés caducs par les créanciers.
- 3) Les saisies à tiers détenteur ne sont plus suspendues à la recevabilité des dossiers de surendettement. Cela déséquilibre le budget des débiteurs et entraîne dans certains cas des impayés de factures courantes donc une aggravation de l'endettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs souhaitant se faire radier du fichier FICP rencontrent des difficultés à obtenir les attestations de paiement des créances figurant dans le dossier de surendettement (dossiers archivés ou détruits chez opérateurs téléphoniques, assurances...)

Date : 20 février 2026

Le président de la commission


Monsieur Yves SEGUY

Le secrétaire de la commission


Monsieur Christophe MAUREL

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2024	2025	Variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	1 604	1 686	5,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,0%	36,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,1%	9,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 378	1 513	9,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,7%	7,6%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	101	133	31,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	27,7%	23,3%	
Dossiers orientés par la commission	1 406	1 536	9,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,8%	46,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,5%	46,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,5%	53,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 560	1 662	6,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,2%	5,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	8,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,9%	40,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,1%	6,3%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,7%	2,3%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,4%	4,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,4%	40,4%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,6%	33,5%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,6%	16,8%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,9%	6,9%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	88,3%	87,4%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	8,0%	6,6%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	40,1%	39,9%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	6,3%	6,4%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,4%	40,6%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	87,4%	89,4%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Meurthe-et-Moselle	Dettes financières	40 945	1 125	5 191	69.6%	78.5%	15 390	4,0
	Dont dettes immobilières	15 420	158	232	26,2%	11,0%	87 967	1,0
	Dont dettes à la consommation	24 556	1 006	4 173	41,8%	70,2%	14 360	3,0
	Dont autres dettes financières	969	636	786	1,6%	44,4%	766	1,0
	Dettes de charges courantes	7 840	1 144	3 896	13.3%	79.8%	3 853	3
	Autres dettes	10 012	851	1 791	17%	59.3%	1 761	2
	Endettement global	58 797	1 434	10 878	100%	100%	18 550	7

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND EST	Dettes financières	276 606	8 069	37 714	70.9%	79.2%	14 893	4,0
	Dont dettes immobilières	98 367	949	1 406	25,2%	9,3%	90 642	1,0
	Dont dettes à la consommation	171 150	7 279	30 542	43,9%	71,4%	14 400	3,0
	Dont autres dettes financières	7 088	4 719	5 766	1,8%	46,3%	710	1,0
	Dettes de charges courantes	52 771	7 972	26 692	13.5%	78.2%	3 831	3.0
	Autres dettes	60 736	5 693	12 523	15.6%	55.9%	1 913	2.0
	Endettement global	390 113	10 192	76 929	100.0%	100.0%	18 042	7.0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.

